



Fiscalité locale 2013 :

90% des maires des petites villes interrogés n'ont pas augmenté leur fiscalité

QUESTIONNAIRE FISCALITE 2013

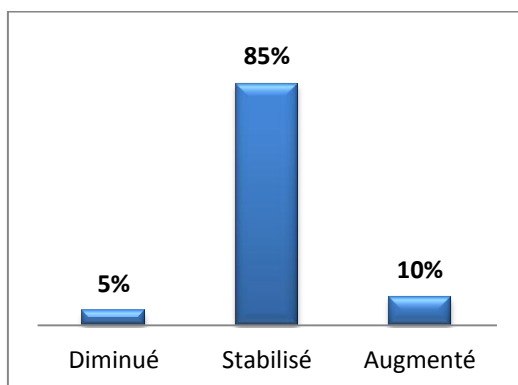
QUELLES DECISIONS FISCALES DANS LES PETITES VILLES EN 2013 ?

RESULTATS

Méthodologie

- Echantillon : Étude réalisée auprès d'un échantillon de 200 personnes, représentatif des maires de communes françaises de 3.000 à 20.000 habitants.
- Mode d'interrogation : questionnaire envoyé par internet
- Dates de terrain : du 4 au 24 avril 2013

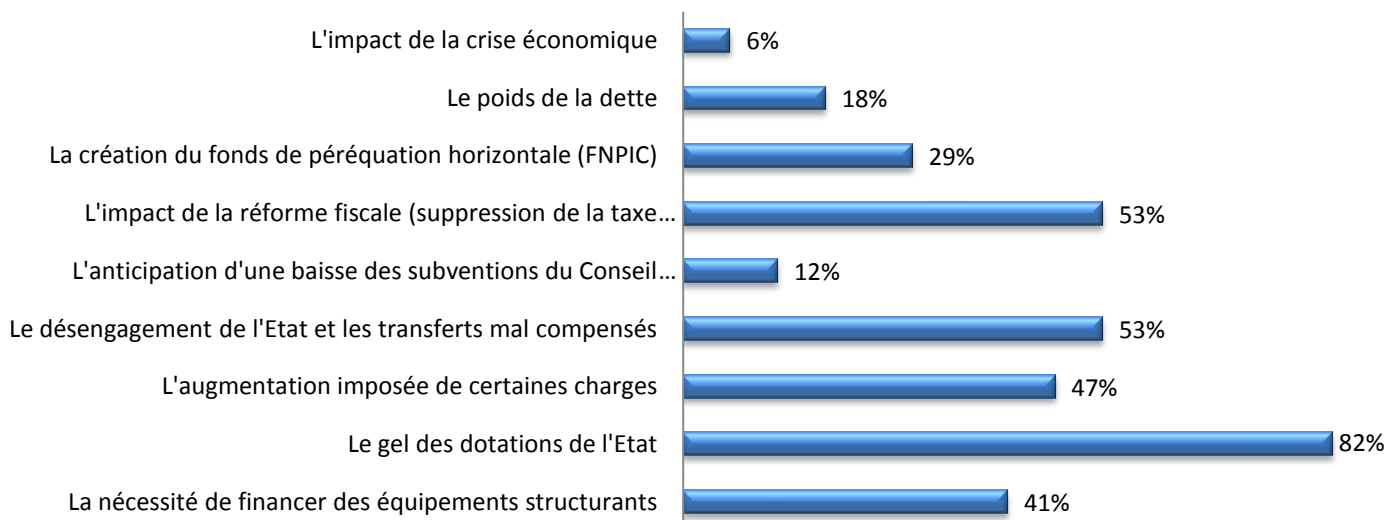
1. A l'issue de l'adoption du budget 2013 par votre commune, avez-vous globalement diminué, stabilisé ou augmenté les taux des impôts ?



Malgré la crise économique et sociale, qui a incité les petites villes à participer à l'effort de relance et à approfondir leurs actions en matière de solidarité, et le gel en valeur des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, **les petites villes font preuve, comme en 2012, d'une grande modération dans le recours à la fiscalité : neuf maires de petites villes sur dix ont diminué ou stabilisé les impôts à l'occasion de l'adoption de leur budget.**

2. En cas d'augmentation, pouvez-vous en préciser les raisons ?

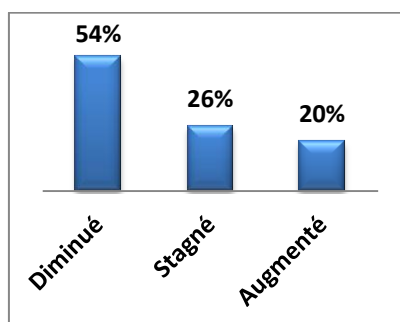
En cas d'augmentation de la fiscalité, pouvez-vous en préciser les raisons ?



NB : plusieurs réponses étant possible, le total est supérieur à 100%.

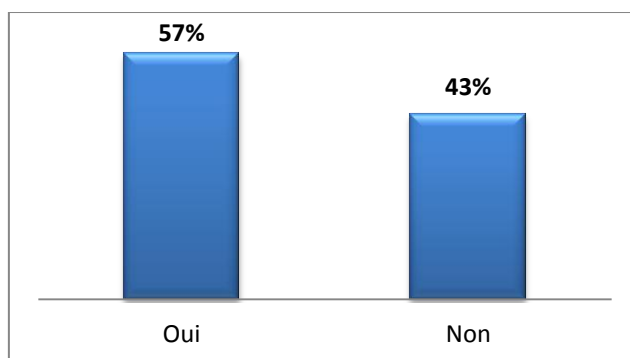
Le gel en valeur des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, l'impact de la réforme fiscale, le désengagement de l'Etat et les transferts mal compensés apparaissent comme les principales causes d'augmentation des taux. La nécessité de financer des équipements structurants ainsi que l'augmentation imposée de certaines charges sont les autres raisons les plus invoquées.

3. Comment a évolué votre dotation générale de fonctionnement par rapport à l'année dernière ?



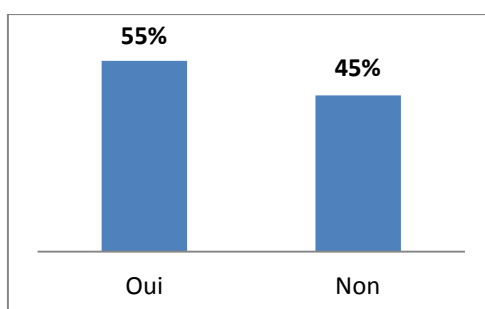
Les maires de petites villes ayant répondu au questionnaire ont été très nombreux à subir les conséquences du gel en valeur des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales : plus de la moitié des maires déclarent une diminution du montant de leur DGF par rapport à l'année précédente. En 2012, la moitié des maires interrogés constataient déjà une telle baisse. La DGF diminue même de 8 à 10% dans certaines petites villes.

4. Avez-vous dû procéder à de nouveaux échelonnements d'investissements pour équilibrer votre budget ?



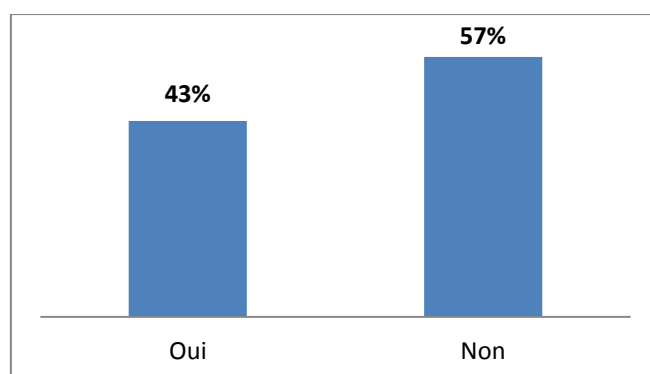
Le gel en valeur des dotations de l'Etat aux collectivités locales contribue à des reports ou à des échelonnements d'investissements dans la moitié des petites villes.

5. Concernant le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales mis en place par la loi de finances pour 2012, votre intercommunalité est-elle prélevée ?



Le montant moyen prélevé aux intercommunalités des petites villes interrogées est égal à 380 000 euros (de 1 000 euros à 1 million d'euros).

6. Votre intercommunalité est-elle bénéficiaire du fonds ?



Le montant moyen reversé aux intercommunalités bénéficiaires du FPIC est égal à 470 000 euros (de 1 000 euros à 1,5 millions d'euros).

7. A l'issue de l'adoption du budget 2012, votre intercommunalité a-t-elle globalement diminué, stabilisé ou augmenté les impôts ? (CFE, TH, TFPB, TFPNB)

